

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Est par les présentes donné par le soussigné, Réjean Gingras, de la susdite municipalité, que :

À la session ordinaire du conseil de la municipalité de Laurierville, lundi le 5^e jour du mois de décembre 2016, à 20h00, et à laquelle sont présents :

Le Maire : M. Marc Simoneau

Les Conseillers : M. Daniel Fortin M. Martin Samson
Mme Suzy Bellerose M. Pierre Cloutier
M. Luc Côté Mme Julie Bernard

Résolution : 2016-329

Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2017.

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

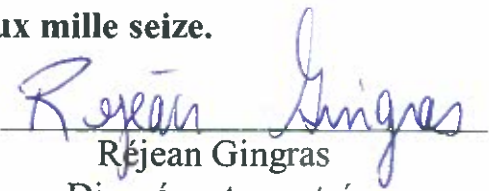
En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront à 20h00 le lundi ou le mardi lorsque le lundi est un congé férié :

9 janvier	6 février	6 mars
3 avril	1 ^{er} mai	5 juin
3 juillet	7 août	5 septembre (mardi)
2 octobre	13 novembre	4 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

Donné à Laurierville, ce 6^e jour de décembre deux mille seize.


Réjean Gingras
Dir. gén. et sec.-trés.